

# Le canard à la Marbois

## Agenda

- **Dimanche 13 octobre 2019**  
- Messe à 11h00 en l'église  
Saint Denis du Béhélan
- **Samedi 26 octobre**  
- Animation Folk Gratuite de Folk'n Trad  
à la salle des fêtes du Chesne à 15h00 +  
repas commun vers 19h.
- **Judi 31 octobre**  
- Messe de Toussaint en l'église de Le  
Chesne à 18h00
- **Dimanche 10 novembre**  
- Banquet des anciens Les Essarts
- **Lundi 11 novembre**  
- Armistice 1914-1918 :  
Les Essarts - 10h30, Saint Denis - 10h45,  
Le Chesne - 11h00
- **Samedi 16 novembre**  
- Remise des récompenses aux diplômés
- **Dimanche 17 novembre**  
- Banquet des anciens Le Chesne
- **Vendredi 22 novembre**  
- Beaujolais nouveau du Chesnon
- **Samedi 23 novembre**  
- Téléthon Âge tendre aux Essarts
- **Dimanche 24 novembre**  
- Foire à la puériculture du Chesnon
- **Samedi 07 décembre**  
- Marché de Noël du Chesnon
- **Vendredi 13 décembre**  
- Arbre de Noël de l'école G. Bachelard
- **Dimanche 15 décembre**  
- Arbre de Noël de la commune de  
Marbois à la Salle des fêtes du Chesne  
- Chocolat-Vin chaud au pied du sapin
- **Rencontres Âge Tendre**  
- Les Lundis 14h Salle des Fêtes des Essarts  
**Contact : 07 69 85 00 59**
- **Marches**  
- **Tous les Mercredis soir 18h15**  
**ATTENTION Changement de jour**

## Bonjour à tous,

Après un été particulièrement chaud, la fraîcheur de ces derniers jours et la pluie nous ont surpris. Mais comme on dit dans l'agriculture « il en faut, c'est sec ».

Suite à la mutation de notre ancienne secrétaire de Mairie, Madame Turblin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, a été titularisée à plein temps dans ce poste. Elle vous accueille maintenant aux permanences à la Mairie principale de Le Chesne.

Madame Turblin est également présente tous les jours de la semaine et peut vous recevoir si besoin sur un simple appel téléphonique afin de fixer un rendez-vous en évitant si possible le mercredi, réservé à la comptabilité. Encore une amélioration pour nos concitoyens.

Je réprécise que Le Maire, ainsi que ses adjoints et Maires délégués sont toujours disponibles sur rendez-vous.

Je remercie une nouvelle fois les agents et les élus de notre commune pour leur travail. Vous trouverez dans les pages intérieures, de nombreux articles sur la vie de la commune à lire et à conserver.

Après plusieurs réunions et visites sur le terrain entre les élus et les responsables de l'INSE, de nombreuses solutions ont été apportées aux quelques problèmes de ramassage des ordures ménagères. Si certains points noirs subsistaient, faites le savoir en mairie, il existe certainement une solution. Par exemple, un bac collectif peut-être posé. Le ramassage n'étant pas payant et même s'il le devenait dans les prochaines années, ce serait à la levée et non au poids. Cela ne pose donc pas de problème.

Je vous souhaite à tous, pour ces prochains mois, beaucoup de joie et de bonheur et une excellente fin d'année.

Eric Wohlschlegel

## Vos contacts

Permanence mairie de Marbois (Le Chesne)  
Lundi et Jeudi de 16h30 - 17h30  
Mardi : 16h30 - 18h30  
Vendredi : 15h30 - 18h30

Permanence des mairies des communes historiques  
En mairie des Essarts (les Essarts-Chanteloup) :  
Mardi 16h30 - 18h30  
Saint Denis du Béhélan : Jeudi 17h30 - 19h30 (semaines paires)

Contacter la Mairie  
Tél. : 02 32 29 81 85  
Tél. Urgences Uniquement : 06 33 22 57 11  
Courriel : [mairie-marbois@orange.fr](mailto:mairie-marbois@orange.fr)  
[www.marbois.fr](http://www.marbois.fr)



## Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à votre recensement !

Le recensement permet à l'administration de vous convoquer pour effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC) et de vous inscrire d'office sur les listes électorales à vos 18 ans.

Vous devez faire la démarche auprès de la mairie du Chesne. Il faut se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité en cours de validité. Une déclaration indiquant le nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse du domicile, le numéro de téléphone du domicile et du portable, une adresse mail, sa situation familiale, son niveau scolaire et ses diplômes sont nécessaires pour constituer le dossier.

Vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Si le délai est dépassé, il est toujours possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Nous vous rappelons que **tout jeune de 16 ans qui ne s'est pas fait recenser**

- Ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer,
- Ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique avant l'âge de 25 ans,
- Ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Pour vous éviter d'attendre, vous avez la possibilité de déposer tous ces documents à la mairie où un rendez-vous vous sera fixé. Pour la signature des documents, le recensé mineur doit être accompagné d'un adulte responsable.



## Elections municipales 2020 !!!



Décret de convocation des électeurs

Le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixe les modalités du scrutin ainsi que la date de convocation des électeurs pour les élections municipales au dimanche 15 mars 2020 et au dimanche 22 mars 2020 pour les communes devant procéder à un second tour de scrutin.

Il précise en outre que les listes électorales utilisées pour ce scrutin seront extraites du répertoire électoral unique, et à jour des inscriptions intervenues jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin, soit le 7 février 2020, ainsi que des inscriptions dérogatoires intervenues jusqu'au 5 mars et, le cas échéant, des décisions d'inscription ou de radiation rendues par le juge.

## Accès à la cantine pour les habitants de la commune de 60 ans et plus

Nos séniors, surtout les plus isolés perdent l'appétit et le plaisir des repas. Le conseil municipal a donc mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, **un nouveau service leur donnant la possibilité de manger à la cantine le même repas que les enfants.**

C'est aussi l'occasion de rassembler deux générations et de créer ce lien intergénérationnel. Les repas sont servis sur 4 jours par semaine, le **lundi, mardi, jeudi et vendredi**, pendant la période scolaire et **de 12h00 à 13h20**. Le menu est identique à celui des enfants avec en plus fromage et café pour un tarif de 7 €.

Les places étant limitées à **4 personnes maximum**, vous devez faire une **réservation**, une semaine avant la date prévue, dernier délai, soit par téléphone (02 32 29 81 85), par mail (mairie-marbois@orange.fr) ou directement à la mairie pendant les heures d'ouverture. Les repas font l'objet d'une facturation mensuelle qui sera à régler par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèce en mairie. Toute réservation sera considérée comme définitive et de ce fait sera due. Toute facture impayée entraînera l'annulation de l'accès à la cantine.

Nous espérons que ce service de restauration sera pour vous, un moment de partage et de convivialité.







## Les banquets et colis des anciens

Afin de parfaire le recensement des personnes invitées aux banquets et d'éviter tout oubli, il est demandé aux personnes de 65 ans et plus, non inscrites sur la liste électorale, de contacter la mairie principale de Marbois aux heures d'ouverture, par téléphone au 02 32 29 81 85 ou par mail : [mairie-marbois@orange.fr](mailto:mairie-marbois@orange.fr).

## Comment constituer un dossier de subvention ou d'aide auprès de la mairie ?

- 1 - Pour toutes demandes concernant
- Une aide financière pour les voyages scolaires,
  - Une participation financière aux transports scolaires,
  - Une subvention pour les activités sportives

Il vous est demandé un courrier stipulant votre demande, un justificatif et un RIB.

Pour les activités sportives, la subvention n'est accordée que pour les enfants de 6 à 16 ans.

Pour les demandes de récompense pour l'obtention d'un diplôme, les jeunes diplômés doivent nous adresser un courrier stipulant leur demande, une copie de leur relevé de note s'ils n'ont pas encore reçu leur diplôme, ainsi qu'un RIB.

Sont concernés les diplômes suivants :

BEPC, CAP, BEP, BAC PRO, BAC général ou technologique, BTS, DUT.

La remise de cette récompense se fera uniquement sur demande et présence de l'intéressé à la manifestation. En cas d'absence lors de cette journée, il doit contacter la mairie au 02 32 29 81 85.



présence verte  
libres d'être actifs

## Présence VERTE

Afin de mettre en commun nos efforts en vue de répondre aux besoins de certaines familles et des personnes âgées, un partenariat a été signé avec Présence Verte pour la commune de Marbois dans le but de mettre en place la téléassistance.

- Les frais d'installation sont de 45,00 €
- L'abonnement est de 24,00 € avec une ligne fixe et 28,00 € avec carte SIM quand pas de ligne fixe.
- D'autres options peuvent être apportées.

### Proposition de partenariat :

- Le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge les frais d'installation de 45,00 € + 5 € par mois.

Renseignements à prendre auprès de la Mairie de Marbois au 02 32 29 81 85

## Marbois.....à/a la baguette !!!

Vous n'avez pas de pain pour ce midi ! Pas de problème.

Vous n'avez plus besoin de vous rendre à Conches, Breteuil ou Damville. Depuis le 16 septembre dernier, un distributeur de baguettes fraîches est à votre disposition sur la place de la Mairie du Chesne.

Le prix de la baguette est de 0.90 €. La machine est alimentée par le boulanger de Sainte Marguerite de l'Autel «LES DELICES ET TRADITIONS ». Elle ne prend que les pièces mais toutes les pièces et rend la monnaie. Distributeur de baguettes 24H/24H.

**Alors profitez-en !!!**



## Chesnon et cochon grillé : nocturne réussie

Avant le départ en congés, l'équipe du Chesnon organisait son cochon grillé annuel le samedi 7 juillet.

Pour la première fois, on a choisi la formule en nocturne. Pari gagné puisqu'après sept heures de cuisson, la bête a été dégustée par 130 convives venus majoritairement de Marbois.

Après un succulent dessert, on a esquissé quelques pas de danse sous les projecteurs du tout nouvel éclairage public.

Tous sont repartis repus, la tête dans les étoiles. On dit que certains auraient croisé le marchand de sable !!



## Chesnon et boules...

Pour la rentrée, le Chesnon a organisé son concours de pétanque annuel.

Ce dimanche 8 septembre, une météo fraîche mais clémente a permis à une vingtaine de doublettes de s'affronter tout au long de la journée.

La pause de midi a vu la buvette prise d'assaut par des joueurs attirés par l'odeur des frites et autres grillades. C'est à 18 h qu'on a pu connaître les vainqueurs. Comme l'an passé, c'est une affaire de famille puisque ce sont le père et le fils Moussel qui ont triomphé et emporté la coupe offerte par M. Le Maire.

A noter la belle performance de la seule équipe 100% féminine, Véronique et Isabelle ainsi que l'excellente ambiance qui a régné tout au long du concours.

## DAE, comment ça marche ?

Depuis quelques mois déjà, notre commune s'est dotée de Défibrillateurs Automatiques installés dans les différents lieux publics. Leur utilisation est simple mais dans les situations réelles, on peut se trouver en difficulté et craindre de mal faire.

Afin de dissiper ces craintes, deux infirmières Marboisiennes, Céline Cloquette et Dorothée Dragée ont organisé une demi-journée d'information dans la salle des fêtes des Essarts. Elles ont reçu l'appui technique du Capitaine Bloquel, Marboisien lui aussi, chef du Centre de secours de Breteuil et intervenant au centre d'appel départemental (18).

Pendant presque 4 heures, les 15 personnes présentes ont pu se familiariser avec l'appareil, s'exerçant sur un mannequin en pratiquant le massage cardiaque.

Mais on a pu aussi faire le tour de toutes les situations, des gestes de premiers secours. Un exemple facile à retenir : que faire en cas de brûlure grave ? Appliquer le 4X15 Arroser la plaie pendant 15 mn avec de l'eau à 15 degrés à 15 cm de la brûlure et appeler le 15.

Ce type d'information sera renouvelé courant 2020, avec en priorité l'ensemble des personnels intervenant à l'école.

Un grand merci à nos trois bénévoles qui n'ont pas hésité à sacrifier une partie de leur week-end.



## L'état Civil

**Naissances** Evan LHERNAULT PEREIRA GOUVEIA ,  
le 5 juillet 2019, Les Essarts

**Décès** Alain POIMULLE, le 20 juillet 2019, Les Essarts





## Noces d'Or



Monsieur Le Maire de Marbois, Eric WOHLSCHLEGEL, a célébré les noces d'or de Joëlle et Jacques BERTRON le samedi 24 août 2019. Ils se sont rencontrés au bal de Damville en 1966. Ils vont attendre 3 ans avant de se marier le 23 août 1969 à Morainville-sur-Damville. Le Maire de l'époque était Monsieur JOSSE. Le couple a tout d'abord habité quelques semaines chez les parents de Jacques puis ont emménagé à Condé-sur-Iton pour s'installer ensuite définitivement à Saint-Denis-du-Béhélan en 1981. Un garçon, Jean-Marc, est né de cette union puis Agnès et une petite dernière, Laurence, en 1978. La famille s'est agrandie avec le temps par l'arrivée des petits enfants et l'arrière-petit-fils.

Joëlle a été conseillère municipale de la commune historique de Saint-Denis pendant 27 ans et a fait partie du CCAS. Joëlle a obtenu la médaille d'honneur d'argent pour 20 ans de bons et loyaux services et Jacques la médaille du travail GRAND OR en 2008, remise par le sénateur Poniatowski à Saint Denis du Béhélan. Ils ont également fait partie tous les deux du comité des fêtes de Saint-Denis dans les années 80. Tous nos vœux de bonheur à cette sympathique famille et rendez-vous pour les noces de diamant...

## Âge tendre et son Assemblée Générale

C'est le 2 Septembre que notre Club a tenu son Assemblée Générale annuelle en présence d'Eric Wohlschlegel, Maire.

Une trentaine d'adhérents était présents c'est-à-dire la quasi-totalité des adhérents. Le président et la secrétaire ont rappelé les diverses activités de l'année écoulée : sortie à Biotropica, visite de Verneuil en calèche, journée jeux de société en faveur du Téléthon 2018, sans oublier les repas pris en commun tels le couscous ou le chili con carne préparés par Jeannick, maître queux du club.

Le bilan financier présenté par Jeanne, la trésorière fait apparaître un excédent de 1600 euros. A noter que l'association a bénéficié de trois dons. Remercions vivement les donateurs.

Le bureau a été reconduit à l'unanimité comme suit :

Président : Bernard FENEUILLE, Vice-présidente : Denise RENARD, Trésorière : Jeanne JACQUES, Secrétaire : Hélène PINCHON

On a enfin évoqué les projets pour l'année à venir. On retiendra : un thé dansant, une sortie au Bois des Aigles et au Chocolatrium. Dans l'immédiat, retenir la date du 23 novembre pour l'après-midi jeux au profit du Téléthon 2019 programmé aux Essarts.



## Rentrée scolaire 2019 - 2020

Une rentrée au soleil qui a vu nos petites têtes blondes prendre ou reprendre le chemin de l'école, cartable au dos. 140 enfants fréquentent notre école cette année.

Une petite nouveauté, l'arrivée dans le personnel d'une troisième atsem permettant de palier au manque de temps de préparation des activités des plus petits.

A noter aussi qu'à partir de ce mois-ci, des rondes de gendarmerie seront effectuées pour sécuriser l'entrée et la sortie de l'école. Aucun véhicule ne doit donc se trouver garé route de Nogent ou sur le trottoir de la rue des écoliers jusqu'à la mairie sous peine d'amendes. Un parking supplémentaire a été réalisé dans la continuité de celui existant pour la sécurité de tous. MERCI DE VOTRE BIENVEILLANCE.

## PACS

07 septembre 2019 : Léa LIEBAULT et Florent TRAVERT  
Joie et bonheur aux nouveaux pacésés





## Ramassage de déchets sauvages sur la commune

Dans le bulletin municipal de Juillet, une Marboisienne a lancé l'idée d'une **demie journée mensuelle de ramassage des débris le long des routes et chemins**.

Nous sommes quelques uns à la rejoindre dans ce projet.

Si vous aussi êtes intéressé et disponible, nous vous donnons rendez vous pour une première sortie, le : **SAMEDI 19 OCTOBRE à 9h30 place de la Mairie au Chesne**.

Nous fournirons sacs et gants nécessaires.

Nous comptons sur vous .

Pour en savoir plus : 06 41 45 69 43 - 06 03 43 19 46

## Voyage annuel à Amiens

Le voyage communal de cette année s'est déroulé le mercredi 11 septembre 2019 à AMIENS. Ce sont 48 personnes qui se sont retrouvées sur la place de la mairie du Chesne pour un départ à 6h45 vers la jolie ville d'Amiens. Accueillis par un guide accompagnateur pour la journée, à l'embarcadère des hortillonnages, les personnes ont embarqué pour une promenade commentée en contemplant les mosaïques de jardins entourés de multiples canaux. Poursuivi par une visite en autocar afin de découvrir et d'apprécier les richesses de la ville et ses nombreuses églises, puis un déjeuner nous attendait dans un restaurant amiénois.



Avant de remonter dans l'autocar pour un retour sur Marbois vers 19 h 30, nous avons découvert un pur chef d'œuvre d'art gothique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO durant la visite guidée de la Cathédrale Notre Dame, la plus vaste cathédrale de France par ses volumes intérieurs.

Un grand merci aux participants qui ont fait de cette journée un moment fort et inoubliable.

## Journée du Patrimoine 2019



Samedi 21 septembre lors des journées du Patrimoine à l'église de Saint Denis du Béhélan , la commune a signé une convention pour la sauvegarde des églises de Saint Denis et des Essarts avec la Fondation du Patrimoine en présence de Madame Yvette Petit-Decroix, Déléguée Départementale de cette fondation, Madame Colette Bonnard et Monsieur Gérard Chéron conseillers départementaux, Monsieur le président de l'Interco Normandie Sud Eure, Jean Luc Boulogne, de plusieurs Maires venus en voisins, des élus de la commune et de nombreux habitants de Marbois. La fondation du patrimoine a déjà versé 2000 euros à la commune de Marbois pour la restauration de ses églises.



A l'issue du verre de l'amitié, ce sont les musiciens de l'Association «les Trios'live» qui ont pris possession des lieux pour un concert, après-midi, de 3 heures avec quelques pauses. Une quête a été organisée par les artistes ; ces derniers ont reversé les 125 euros de gains à la fondation du Patrimoine au compte de nos églises.

Merci à eux

Enfin, ce week-end des journées européennes du patrimoine a pris fin dimanche 22 septembre à 18h00 après ouverture, après midi, de l'église des Essarts qui a vu passer une vingtaine de curieux passionnés de nos édifices religieux.

Rendez vous l'an prochain...





# Le coin de l'opposition

## Marbois Démocratie

### L'Inse 27, c'est quoi ?

Savez-vous que la mairie de **Marbois a perdu 85% de ses missions** en les transférant à la communauté de communes, nommée Inse27 (source nationale) ?

Savez-vous également que chaque citoyenne et citoyen que nous sommes, **peuvent participer aux commissions de travail** de cet organisme, sur simple demande ? C'est LE lieu où il faut être, si nous souhaitons participer activement à la vie de la cité, à ses décisions. Les élus Marbois Démocratie ont rejoint les groupes de travail et les réunions de proximité.

Savez-vous que **vos enfants peuvent partir en séjour à la montagne**, participer à des ateliers ou autres activités comme près de 30 % des jeunes de notre communauté de communes ?

Outre les compétences que vous connaissez quotidiennement comme la gestion des déchets, la voirie, les équipements sportifs, l'assainissement, les transports scolaires, dans ses principales missions l'Inse27 a en charge le fameux PLU (Plan Local d'Urbanisme), des documents d'urbanisme et ses documents comme les cartes communales. Cette mission est des plus importantes pour le développement de notre commune.

Enfin, pour plus de proximité, de renseignements sur tous ces sujets et tous les autres qui vous sont développés sur le site <http://www.inse27.fr>, quel que soit le problème qui vous préoccupe dans les domaines des compétences de l'Interco, vous pouvez vous adresse à l'une des **Maisons de Services au Public**. Celle qui nous concerne est à **Breteuil** : 97 rue Aristide Briand - Tél : 02.32.29. 76.50  
Mail : [caroline.girod@inse27.fr](mailto:caroline.girod@inse27.fr)

### La réponse de la majorité

Pour préciser les propos ci-dessus et bien sûr, comme d'habitude tout remettre dans l'ordre, l'INSE (fusion au 1 janvier 2017, des communautés de communes de Damville, Breteuil, Verneuil, Rugles et du Sud de l'Eure ((qui a quitté l'INSE fin 2018)) a en responsabilité plusieurs missions qui lui ont été déléguées déjà à l'époque des anciennes communautés de communes. Ce n'est pas un sujet nouveau et n'oublions pas que l'INSE, c'est plus de 40 000 habitants.

Ce sujet fût évoqué dans le Canard à la Marbois n°4 de Janvier 2017, mais également le n°5 et le n°6...(on recycle encore et toujours chez les élus de Marbois Démocratie, pas de sujet ?) et bien sûr le site communale où vous retrouvez un lien vers le site de l'INSE. Le pourcentage que vous affirmez n'engage d'ailleurs que vous (il est de plus, faux !) et comme d'habitude, vous ne précisez pas votre source, il faut apprendre à être précis !

Il est par contre bon de rappeler les compétences exercées par la mairie, à vous lire, vous donnez l'impression que la commune de Marbois n'en exerce aucune ou n'en a plus (c'est certainement pour cette raison que vous la convoitez tant). La commune de Marbois, 5<sup>ème</sup> commune de l'INSE, est au même niveau que toutes les autres communes pour ses délégations et compétences et que les élus de la majorité y siègent chaque mois. Pour information et rectification à l'attention des élus de Marbois Démocratie, les transports scolaires ne sont plus gérés par l'INSE mais pas la région. Cette erreur n'est pas très grave, c'est vrai, car l'ensemble des administrés y aillant recours sont au courant depuis bien longtemps.

Entre autres, la commune gère pour notre communauté :

Les demandes d'urbanisme (environ 80 par an), l'état civil, la police du maire, l'entretien des bâtiments communaux, des chemins communaux, des espaces verts, notre école et ses 140 élèves, la restauration, un certain nombre de manifestations, le bon fonctionnement des services de la commune, les salariés de la commune, les élections, l'amélioration continue de la qualité de vie de tous par les enfouissements des réseaux, le travail en relation avec Eure Numérique pour le déploiement de la fibre et bien d'autres sujets...

N'hésitez pas à venir poser vos questions en mairie aux horaires d'ouvertures habituels...

## Folk'N Trad fait sa rentrée...



Retrouvez les ateliers FOLK de l'Association Folk'N Trad pour apprendre ou pratiquer les danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs (Andros, Scottishes, Polkas, Bourrées, Mazurkas, Laridés...).

La piste est située en la salle des fêtes des Essarts, rue de l'Arbre de la Liberté à Marbois, Les Essarts, les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois de 20h30 à 22h30.

Vous souhaitez découvrir l'association, venez nous rejoindre le samedi 26 octobre 2019 en la salle des fêtes de Le Chesne (Marbois) à partir de 15h00 pour une animation gratuite ouverte à tous.

La buvette est assurée sur place et un repas en commun est organisé à partir de 19h00. Venez avec votre pique-nique.

Pour plus de renseignements : 06 78 30 50 41 - daniel.jacques27@orange.fr

## L'entreprise locale du mois : mt2s

Entreprise du bâtiment spécialisée en cloisons, faux plafond, isolation, peinture pour particuliers et professionnels. Labelisée Qualibat RGE, vous pouvez les contacter : contact@mt2-systems.com - www.mt2-systems.com - 06 63 49 47 26



## Taille de haies



Malheureusement comme chaque année, il faut rappeler à nos concitoyens qu'ils ont des obligations quant à la taille de leur haie.

Dans la commune, les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent également être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal ainsi que nos cars scolaires.

## ATTENTION aux chiens mordeurs - rappel !!!

Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé » (Article 1385 du Code civil). Cette responsabilité oblige à réparer le préjudice résultant du dommage que l'animal peut causer à autrui.

La loi du 20 juin 2008 impose des règles nouvelles : Toute morsure doit être déclarée à la mairie. Le propriétaire d'un chien mordeur doit le présenter à un vétérinaire pour une surveillance sanitaire et le soumettre à une évaluation comportementale. Le résultat est communiqué au maire qui peut imposer au propriétaire du chien de suivre une formation pour obtenir une attestation d'aptitude.

## Marbois sur le web

Pensez aux infos pratiques, actualités et alertes phénomènes météo...

[www.marbois.fr](http://www.marbois.fr)

